

Consultation sur le contrôle des circulaires

Mémoire de Noémie Martin

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un restaurant Copper Branch, nourriture santé et végétalienne. C'est à ce titre et en mon nom personnel que je présente ce mémoire.

Tout d'abord, je suis extrêmement surprise qu'à notre époque, alors que ne sommes pas au pied du mur mais que nous l'avons déjà frappé, nous devons tenir une consultation sur un sujet aussi évident.

Mes demandes :

- Les dépliants publicitaires de toute sorte ne devraient être distribués qu'à ceux qui en font la demande, que ce soit à nos portes ou dans nos boîtes à lettres. Plus de la moitié de ce que je reçois dans ma boîte à lettre sont des dépliants.
- Le plastique devrait bien sûr être banni.
- Les règlements relatifs aux deux points précédents doivent être appliqués avec des mesures répressives (amendes, interdictions)

Mes arguments :

- Production inutile de papier. Même s'il un dépliant est recyclable, il a une empreinte carbone (fabrication, impression, transport, distribution, recyclage...)
- Sacs plastiques : Est-il besoin de revenir sur la pollution représentée par les sacs plastiques ainsi que le mal fait à la faune, notamment marine?
- Incitation à la consommation : les promotions sont alléchantes et peuvent donner à certains l'envie d'acheter un bien dont il n'a pas besoin. Nous devons revoir nos façons de consommer.
- À l'heure où nous parlons de pénurie de main d'œuvre, les personnes impliquées dans le processus de fabrication et distribution des dépliants publicitaires pourraient sans doute trouver un emploi dans un domaine plus durable.

J'ai personnellement fait le choix d'adopter un mode de vie végétalien. Bien que le végétalisme repose sur trois piliers : santé, bien-être animal et écologie, c'est cette dernière qui est ma motivation principale. Nous n'avons plus le choix, nous devons prendre nos décisions pour le long terme et la durabilité.

J'ai pour ma part ouvert un restaurant végétalien dans le but de convaincre le plus de monde possible. J'essaie chaque jour de faire mon possible, comme par exemple composter tout ce qui peut l'être dans mon restaurant alors même que je n'ai pas le service de compost de la ville de

Montréal (quartier Côte-des-Neiges). Je dois donc transporter des seaux de compost jusqu'à mon domicile. J'ai également banni le sucre en sachet, des sucriers font très bien le travail. Je ne sers aucune boisson sur place dans des verres jetables. Je demande à mes clients s'ils ont vraiment besoin d'un sac lors des ventes à emporter...

Chacun de nous doit poser des gestes concrets, aussi petits soient-ils, mais les institutions ont également le devoir de sensibiliser, réglementer et punir si besoin.

Je demande donc à la ville de Montréal de faire le nécessaire afin de réglementer la distribution du Publisac et autres dépliants.

Merci

Noémie Martin
Propriétaire Copper Branch – Côte-des-Neiges